

## **CSA DU 3 FÉVRIER 2026 : DES SUJETS CONCRETS D'ORGANISATION DES SERVICES**

Comme tous les ans, le premier CSA de l'année est l'occasion d'aborder des sujets qui font consensus dans les équipes, à savoir les améliorations des conditions de travail (ACT) et la charte des temps. Alors que nous ne prenons que rarement le temps d'évaluer les politiques impulsées, cette obligation légale de regarder nos fonctionnements de service permet d'ajuster en suivant les évolutions des équipes et, en creux, de rappeler que ces droits s'appliquent à toutes les antennes, dans un souci d'équilibre entre l'exercice professionnel confortable et l'accès des usagers au Service Public Pénitentiaire.

### **DES ACT**

Comme tous les ans, le SNEPAP-FSU se plaint de voir les demandes iséroises, ainsi que celles des autres départements, être tranchées par le CSA interrégional et des organisations syndicales qui ne donnent pas à entendre leurs choix : pourquoi tel achat dans tel département et le refus pour tel autre, alors qu'il s'agit du même besoin exprimé ?

Comme tous les ans, en début d'année, les unités ont pu faire remonter leurs demandes d'améliorations des conditions de travail.

Tout d'abord, le Comité Technique a validé l'ensemble des projets présentés. À la demande de la DISP, nous avons dû classer les projets par ordre de priorité.

Le choix de portage des projets présentés a été, comme tous les ans, de faire tourner la priorité pour soutenir au mieux chaque équipe. Ainsi, cette année les équipes qui ont vu des déménagements de leurs services ont été prioritaires, pour combler les trous dans la raquette du fait de budgets incomplets.

### **À l'issue du Comité Technique :**

Numéro 1	<b>antenne de Vienne</b>	<b>Ustensiles de cuisine et d'équipements des bureaux flex + cours de gym douce</b>
Numéro 2	<b>Antenne de Saint-Quentin Fallavier</b>	<b>Matériel de cuisine + machine à café professionnelle + 1 vélo de bureau</b>
Numéro 3	<b>Antenne de Grenoble</b>	<b>Matériel de repas extérieur (table &amp; parasol) + 1 ceinture de massage électronique + 1 coussin massant chauffant</b>
Numéro 4	<b>Siège</b>	<b>1 siège massant + lot tupperware + 6 bras articulés + 1 machine à café professioinnelle</b>
Numéro 5	<b>Antenne de Bourgoin-Jallieu</b>	<b>2 relax Lafuma + 1 perceuse-visseuse</b>
Numéro 6	<b>Antenne de Varces</b>	<b>1 table de pique-nique + 1 siège massant + 1 lampe de luminothérapie</b>

**Les 3 syndicats siégeant ont validé par un vote unanime ce choix**

## CHARTE DES TEMPS

L'ordre du jour nous revoyait étudier les chartes des temps des 6 services du SPIP 38. Suite à notre mail vous informant toutes et tous de ce sujet, nous avons pu porter la voix de chaque équipe.

Un des premiers sujets abordés a été le thème de l'ouverture téléphonique du SPIP de Saint-Quentin Fallavier, avec un souhait de ne plus être ouvert l'après-midi car moult appels sont à mettre à l'absence de réponse de l'établissement pénitentiaire (parloirs, régie, etc.). Cependant, le problème qui se pose pour l'équipe de direction est l'équité de traitement entre les deux services de milieu fermé. De fil en aiguille, cela a permis de parler des sujets de planning pour les personnels administratifs qui se voient parfois refuser une absence simultanée lorsqu'elles sont 2 agents, voire de partir exceptionnellement plus tôt, du fait de la continuité du service public. Au-delà de la place des directrices locales, ce sujet sera traité lors du prochain séminaire PA même si dans l'intervalle le Président du CSA indique un soutien à ce type de demande si les CPIP sont prêts à suppléer leurs camarades. Notons également le fait que soit acté pour tous les personnels la possibilité de suivre les formations en distanciel à son domicile et non uniquement sur site.

Au final la charte des temps a vu un certain nombre de modifications formelles inscrites dans le marbre, tout comme la validation de demande de modification des chartes des temps du Siège et de l'équipe de Vienne. Un rappel a été fait sur le télétravail pour les personnels administratifs à hauteur d'un seul jour par semaine (et non deux comme pour tous les CPIP). L'administration a rappelé que si certaines fois des agents avaient besoin pour des raisons exceptionnelles d'augmenter leur temps de télétravail, une demande pouvait être déposée et sera examinée avec bienveillance.

Enfin, le dernier point évoqué sur ce thème a été l'idée portée par la Direction de prévoir une charte des temps de secours pour les périodes caniculaires à venir. L'idée étant qu'un mode dégradé puisse se mettre en place aisément, voire d'avoir une charte dédiée à la période de juin à juillet, pour tous les personnels d'une équipe et non pas à la carte. Un certain nombre de sujets reste en suspens : le maintien des horaires variables, la diminution de la plage mobile de 2 heures sur la pause méridienne, la modification des plages fixes non plus en deux fois 2 heures mais en une de 3 heures et une d'1 heure ou encore les horaires de permanence de service qui doivent coller à la nouvelle réalité et pas rester avec une fin à 17h.

Pour le SNEPAP-FSU, même si cette proposition attire naturellement notre soutien, il reste encore des points à éclaircir sur la faisabilité tant sous un angle administratif que sous un angle des agents (et des difficultés personnelles parfois incompatibles). Un travail longitudinal doit se mettre en place jusqu'au prochain CSA, en mai, pour continuer de cheminer sur ce thème caniculaire.

**En l'état, un vote favorable du SNEPAP-FSU et de la CGT a permis la validation de cette charte des temps 2026.**

## PRÉSENTATION DE LA FICHE DE POSTE DU MAJOR DU PÔLE ASE SPIP 38

La fiche de poste de Major de l'équipe de surveillance électronique nous a été présenté. Celle-ci n'a pas **attiré** de commentaires négatifs de notre part, d'autant plus que les agents de la surveillance électronique n'y voyaient rien à redire. Nous saluons cette arrivée de manière positive car elle apporte un cadre protecteur pour une gestion administrative positive et sécurisante pour tous les personnels.

Pour le SNEPAP-FSU, nous avons également soulevé le poids important dévolue aux CPIP quant à la gestion des alarmes et des modifications horaires. Le temps passant, les DDSE augmentant, la charge de travail s'alourdit au détriment du travail que les CPIP doivent mener pour évaluer dans l'optique de la prévention de la récidive. Nous avons ainsi demandé la mise en place d'un temps de réflexion dédié à ce thème, avec l'ensemble des personnels, pour réfléchir ensemble à cette dimension de surveillance de plus en plus prégnante en milieu ouvert.

**Le SNEPAP-FSU continuera de porter la voix  
de tous les agents dans toutes les instances !**

**Le SNEPAP-FSU continuera de vous informer, en amont et en aval,  
de son travail pour favoriser le partage d'informations, de manière précise et  
engagée**

**Le SNEPAP-FSU, pour un syndicalisme de proximité !**

*Vienne, le 5 février 2026*

